



Label Para'Bad

NOTE DE CADRAGE 2026/2027

Campagne de labélisation - Label Para'Bad de la LIFB

1. Contexte

L'accessibilité du badminton à tous les publics constitue une priorité de développement pour la Ligue Île-de-France de Badminton. Dans cette dynamique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur et mental/psychique vers une pratique régulière, adaptée et inclusive représente un enjeu majeur.

Afin de valoriser les clubs engagés dans l'accueil et le développement du parabadminton, la Ligue met en place son propre Label Club Parabad.

Ce label vise à reconnaître les structures qui favorisent l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap, développent des actions inclusives, nouent des partenariats avec les acteurs spécialisés et participent au développement du réseau parabadminton francilien.

2. Objectifs et ambition du label

Le label poursuit plusieurs objectifs :

- valoriser les clubs actifs dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap ;
- encourager le développement d'une offre de pratique adaptée et inclusive ;
- favoriser la montée en compétence des encadrants et dirigeants ;
- développer les passerelles avec les établissements spécialisés et les acteurs du secteur du handicap ;
- soutenir l'accès des joueurs parabad à la compétition ;
- structurer un réseau régional de clubs engagés dans le développement du parabadminton.

À travers ce label, la Ligue Île-de-France de Badminton souhaite encourager la création d'un réseau de clubs capables d'accueillir durablement les personnes en situation de handicap dans des conditions adaptées et inclusives.

Le Label Club Parabad a ainsi vocation à reconnaître les initiatives existantes, favoriser le partage de bonnes pratiques et accompagner la montée en compétence des structures engagées dans le développement du parabadminton francilien.

3. Structures éligibles

Le label est ouvert à l'ensemble des clubs affiliés à la FFBaD et rattachés à la Ligue Île-de-France de Badminton.

Les comités départementaux ne sont pas éligibles au dispositif.

4. Période de référence

Ligue de la Fédération
Française de Badminton

Habilitation par arrêté ministériel
n°SPOV1243663A
Le 31 décembre 2012
Siret : 347 726 374 00056

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE BADMINTON

123 rue de Tocqueville, 75017 PARIS

Téléphone : 01.81.70.61.35

contact@lifb.org www.lifb.org



La campagne de labellisation 2027 s'appuie sur les données et actions réalisées au cours de la saison sportive 2025-2026, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Les éléments pris en compte pourront être de nature :

- quantitative (nombre de pratiquants, participations aux compétitions, formations suivies, etc.) ;
- qualitative (partenariats, actions de sensibilisation, événements organisés, etc.).

5. Niveaux de labellisation

Le label est décliné en trois niveaux.

- Label Bronze : le club obtient au minimum 15 points.
- Label Argent : le club obtient au minimum 25 points.
- Label Or : le club obtient au minimum 35 points et respecte les prérequis spécifiques du niveau Or, à savoir :
 - disposer d'au moins un créneau spécifique réservé aux pratiquants parabad et encadré par un encadrant titulaire du DIPARA ;
 - compter au moins un joueur parabad licencié au club.

6. Axes d'évaluation

6.1 Créneaux et offre de pratique

Cet axe valorise les dispositifs d'accueil mis en place par le club.

Critère	Points
Au moins un jeu libre hebdomadaire avec une pratique mixte en inclusion (personnes valides et en situation de handicap)	2
Au moins un créneau hebdomadaire encadré ouvert aux joueurs parabad, en inclusion	3
Au moins un créneau spécifique hebdomadaire réservé exclusivement aux joueurs parabad	5

6.2 Développement de la compétition

Cet axe récompense l'engagement du club dans la pratique compétitive.

Critère	Points
Au moins un joueur participant à une compétition (valide ou parabad)	3
Au moins un joueur participant aux Championnats de France Parabad	4
Organisation d'une compétition inclusive (tournoi ou promobad)	5
Organisation d'un plateau Handibad	5
Organisation d'une étape du Circuit National Parabad	8



6.3 Partenariats et sensibilisation

Cet axe valorise l'ancrage territorial du club et les actions menées en faveur de l'inclusion.

Critère	Points
Affiliation à la FFH ou à la FFSA	3
Organisation d'une action de sensibilisation au parabad (SOP, Journée Paralympique, etc.)	3
Action de découverte auprès de personnes en situation de handicap	4
Partenariat avec un établissement spécialisé (IME, ESAT, etc.)	5
Action de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles	5

6.4 Formation et engagement dans le réseau

Cet axe récompense la structuration du club et la montée en compétence de ses acteurs.

Critère	Points
Appartenance au réseau des clubs para-accueillants de la LIFB	1
Référencement sur le Handiguide des Sports	2
Présence d'un référent handicap licencié au club	3
Participation aux actions organisées par la LIFB (webinaires, regroupements, etc.)	3
Participation d'un joueur à un stage Parabad LIFB	4
Participation d'un dirigeant ou encadrant à la formation Club Inclusif du CPSF	5
Présence d'un encadrant titulaire du DIPARA licencié au club et en activité	5

6.5 Actions spécifiques du club - Bonus

La Ligue Île-de-France de Badminton offre la possibilité à ses clubs de préciser dans son dossier de candidature des actions spécifiques qui n'apparaîtraient pas dans cette note de cadrage. Le comité d'instruction de la LIFB définira ou non un bonus et sa valeur après instruction des actions, dans la limite de 5 points supplémentaires maximum par action spécifique.

7. Calendrier

Étape	Date
Ouverture de la campagne	12 octobre 2026 à 10h
Clôture des candidatures	12 novembre 2026 à 10h
Étude des dossiers	12 novembre – 30 novembre 2026
Annnonce des résultats	1 ^{er} décembre 2026



Étape	Date
Validité du label	Du 1 ^{er} décembre 2026 au 31 août 2027

8. Modalités de candidature

Les candidatures devront être déposées via un formulaire Microsoft Forms mis à disposition par la Ligue :

Lien : [CLIQUER ICI](#)

Pour certains critères, des justificatifs seront à fournir par le club par e-mail à l'adresse suivante : contact@lifb.org.

8. Attribution du label

Les candidatures seront étudiées par une commission de labellisation désignée par la Ligue.

L'attribution du label reposera sur :

- le respect des conditions d'éligibilité ;
- le nombre total de points obtenus ;
- la conformité des justificatifs transmis ;
- le respect des prérequis du niveau visé.

La décision de la commission est souveraine.

9. Récompenses associées au label

Un courrier officiel à destination de la municipalité valorisant l'action du club et son niveau de labellisation sera formalisé et transmis pour l'ensemble des clubs labellisés.

Label Bronze

Le club bénéficiera :

- d'un kit de communication digitale ;
- D'un kakemono format « roll-up » ;

Label Argent

Le club bénéficiera :

- d'un kit de communication digitale ;
- D'un kakemono format « roll-up » ;
- d'un soutien financier de la LIFB d'un maximum de 200 € pour l'achat de matériel adapté ou pour une formation pour un dirigeant / encadrant du club favorisant l'accueil de personnes en situation de handicap

Label Or

Le club bénéficiera :

- d'un kit de communication digitale ;
- D'un kakemono format « roll-up » ;



- d'un soutien financier de la LIFB d'un maximum de 200 € pour l'achat de matériel adapté ou pour une formation pour un dirigeant / encadrant du club favorisant l'accueil de personnes en situation de handicap
- d'une communication spécifique de la Ligue par l'intermédiaire d'un article dédié sur le site internet de la LIFB et partagé sur ses réseaux pour rendre visible la structuration du club favorisant le développement du parabadminton ;